Assurance   
dommages aux biens et risques annexes

**Formulaire de déclaration du risque**

|  |
| --- |
| **AVERTISSEMENT**  Le présent questionnaire ne constitue pas un engagement à souscrire un contrat d'assurance et reste strictement confidentiel.  Le soussigné déclare :   * que les réponses ci-après sont à sa connaissance exactes, * avoir été informé qu'elles constituent les éléments d'appréciation du risque nécessaires à la fixation des primes et dont l'inexactitude serait susceptible de modifier les engagements de l'assureur (cf. articles du Code des assurances ci-dessous).   Le soussigné ne peut être engagé au-delà des réponses apportées à ce questionnaire.  Les assureurs peuvent demander tous renseignements complémentaires et, dès lors, reconnaissent avoir une connaissance suffisante du risque à garantir.  Article L. 113-8 du Code des assurances  *Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article*[*L. 132-26*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006073984&idArticle=LEGIARTI000006793179&dateTexte=&categorieLien=cid)*, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'assuré a été sans influence sur le sinistre.*  *Les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.*  Article L113-9 du Code des assurances  *L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance.*  *Si elle est constatée avant tout sinistre, l'assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus.*  *Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.* |

Nom et adresse du souscripteur :

|  |
| --- |
|  |

# Les bâtiments et leur contenu

## Informations générales

Compléter le tableau ci-après.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Surface totale à assurer en m2 [+ d’infos](https://portail.protectas.fr/moovapps/easysite/workplace/question?q=uri://vdoc/resource/1124) | 97 198,30 (surface de plancher) | **Compléter le fichier Excel**  [+ d’infos](https://portail.protectas.fr/moovapps/easysite/workplace/question?q=uri://vdoc/resource/1125" \o "Cliquer ici pour plus d'informations sur les bâtiments qui doivent figurer dans la liste des bâtiments.) |
| Expertise préalable [+ d’infos](https://portail.protectas.fr/moovapps/easysite/workplace/question?q=uri://vdoc/resource/4498) | ~~OUI /~~ NON | Si OUI, **à joindre** |
| Monuments historiques | OUI ~~/ NON~~ | Si OUI, **liste à joindre** |
| Œuvres d’art et collections | OUI ~~/ NON~~ | Si OUI, **liste à joindre** |

Quel est, dans votre patrimoine, le plus grand ensemble (groupe d’immeubles) dont les bâtiments qui le constituent sont séparés de moins de 10 mètres ?

|  |
| --- |
| L’ensemble constitué du Palais du Luxembourg (bâtiments A, L, S), de l’hôtel du Petit Luxembourg (bâtiments C et D) et du bâtiment dit de jonction (bâtiment B). |

Existe-t-il des bâtiments de plus de 5 000 m2 ?

OUI ~~/ NON~~

Si OUI, en préciser le nom, la nature et la capacité **et transmettre le plan ainsi que le dernier avis de la commission de sécurité.**

|  |
| --- |
| Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, Bâtiment A – L – S : 45 305 m²  26 rue de Vaugirard, Bâtiment Ra, bureaux, salle de réunion : 7 358 m² |

Existe-t-il des ERP (Etablissements Recevant du Public) susceptibles d’accueillir plus de 5 000 personnes ?

~~OUI /~~ NON

Si OUI, en préciser le nom, la nature et la capacité **et transmettre le plan ainsi que le dernier avis de la commission de sécurité.**

|  |
| --- |
|  |

## Mesures de sécurisation des bâtiments et installations

Décrire aussi précisément que possible les mesures de sécurisation des biens et installations (description des critères de protection, moyens mis en œuvre, montant des dépenses budgétaires inscrites ou programmées etc.).

|  |
| --- |
| Voir annexe. |

## Panneaux solaires

Existe-t-il des panneaux solaires posés au sol ?

~~OUI /~~ NON

Si oui, compléter le tableau ci-après.

| Adresse | Type de matériel | Surface m2 de l’installation | Valeur € de l’installation | Puissance KVA de l’installation | Chiffre d’affaires € |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

Existe-t-il des panneaux solaires en toiture appartenant au souscripteur ?

~~OUI~~ / NON

Si oui, compléter le tableau ci-après.

| Adresse | Type de matériel | Surface m2 de l’installation | Valeur € de l’installation | Puissance KVA de l’installation | Chiffre d’affaires € |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

Existe-t-il des panneaux solaires en toiture n’appartenant pas au souscripteur ?

~~OUI~~ / NON

Si oui, compléter le tableau ci-après.

| Adresse | Type de matériel | Surface m2 de l’installation | Valeur € de l’installation | Puissance KVA de l’installation | Chiffre d’affaires € |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**Joindre les conventions passées avec les propriétaires des panneaux.**

## Bâtiments spécifiques

Le souscripteur possède-t-il et/ou occupe-t-il les bâtiments suivants ?

|  |  |
| --- | --- |
| Installations de production d’électricité (hors panneaux solaires) / gaz  *Deux groupes électrogènes installés au sous-sol du bâtiment RB.* | OUI ~~/ NON~~ |
| Parkings souterrains ou aériens (bâtiments) de plus de 20 000 m² | ~~OUI /~~ NON |
| Immeubles de Grande Hauteur [+ d’infos](https://portail.protectas.fr/moovapps/easysite/workplace/question?q=uri://vdoc/resource/4491) | ~~OUI /~~ NON |
| Chapiteaux fixes d’une valeur supérieure à 1 500 000 € | ~~OUI /~~ NON |
| Ateliers relais, pépinières d'entreprises, bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux | OUI ~~/ NON~~ |

En cas de réponse positive à l’une des questions ci-dessus, **compléter le fichier Excel.**

# Les biens extérieurs

Nombre approximatif (ou fourchette) de :

|  |  |
| --- | --- |
| Kiosques | 20 + 4 préaux |
| Fontaines | 6 |
| Statues | 115 |
| Arbres | 3 000 |

# Autres informations

## Rayonnements ionisants

Le souscripteur utilise-t-il des sources de rayonnements ionisants ou radio-isotopes ?

OUI ~~/ NON~~

*(Contrôle-bagages à rayons X)*

## Chambres froides

Nature et valeur approximative du contenu des chambres froides :

|  |
| --- |
|  |

## Vélos à assistance électrique

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Le souscripteur possède-t-il des VAE ? | OUI / NON | Si oui nombre : |  |

## Sapeurs-pompiers volontaires

Nombre de préposés du souscripteur ayant la qualité de sapeurs-pompiers volontaires :

20 personnes

*Ce chiffre de 20 pompiers volontaires ne comprend que les seuls personnels de la DAS (11 surveillants du Palais, 4 surveillants du Jardin et 5 agents).*

*En revanche, il faut peut-être souligner ici de nouveau la présence de près de 85 anciens pompiers professionnels parmi les surveillants du Palais, étant précisé que les 90 surveillants du Palais sont tous SSIAP (1, 2 voire 3).*

## Renonciations à recours

### Au bénéfice du souscripteur

Existe-t-il des conventions de renonciation à recours dans les baux (ou conventions de mise à disposition) passées par le souscripteur pour des locaux dont il est locataire ou occupant ?

OUI / NON

Existe-t-il des conventions de renonciation à recours dans les baux (ou conventions de mise à disposition) passées par le souscripteur pour des locaux dont il est propriétaire ?

OUI / NON

En cas de réponse positive à l’une des deux questions ci-avant, **joindre la liste des bâtiments concernés**.

### Accordées par le souscripteur

Existe-t-il des conventions de renonciation à recours dans les baux (ou conventions de mise à disposition) passées par le souscripteur pour des locaux dont il est locataire ou occupant ?

OUI / NON

Existe-t-il des conventions de renonciation à recours dans les baux (ou conventions de mise à disposition) passées par le souscripteur pour des locaux dont il est propriétaire ?

OUI / NON

*Public Sénat et le Musée du Luxembourg (RMN)*

En cas de réponse positive à l’une des deux questions ci-avant, **joindre la liste des bâtiments concernés**.

En cas de réponse positive à la question ci-avant, **préciser le nom et la qualité des occupants ainsi que la nature de l’activité exercée**.

Dans les deux cas, **joindre les conventions ou baux concernés.**

## Autres informations que le souscripteur souhaite porter à la connaissance de l’assureur

|  |
| --- |
|  |